

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 16 **L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE HUIT DÉCEMBRE** à 14 h 00,

le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la

présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de présents : 14

Nombre de représentés : 1

Nombre d'absents : 1

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_160_BC_29
Validation du plan de cofinancement pour la réalisation de portions de Sentier Littoral Ouest sur Trois Bassins et Saint-Leu, sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire du littoral

Nombre de votants : 15

ETAIT ABSENT(E) :

NOTA :

Mme Huguette BELLO

Le Président certifie que :

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

- la convocation a été faite le :
2 décembre 2025

M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
15/12/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025**AFFAIRE N°2025 160 BC 29 : VALIDATION DU PLAN DE COFINANCEMENT POUR LA RÉALISATION DE PORTIONS DE SENTIER LITTORAL OUEST SUR TROIS BASSINS ET SAINT-LEU, SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL**

Le Président de séance expose :

I/Contexte et point d'avancement du projet de Sentier Littoral Ouest

En 2020, la mandature du Territoire de l'Ouest s'est résolument engagée pour développer l'attractivité écotouristique de l'Ouest en valorisant les espaces naturels littoraux. A ce titre, le Sentier Littoral Ouest (SLO) a été réaffirmé comme l'un des projets phare de la mandature.

Partageant la volonté de poursuivre la réalisation du grand projet d'un sentier littoral pédestre continu sur le territoire Ouest, le Territoire de l'Ouest et le Conservatoire du littoral ont établi un partenariat afin de prioriser la réalisation de tronçons du SLO sur les communes de Trois Bassins et de Saint-Leu à l'horizon 2029, sur les tronçons sous propriété foncière du Conservatoire du littoral. Une convention de mise à disposition par le Territoire de l'Ouest d'un chef de projet dédié aux aménagements nécessaires à réaliser sur ces tronçons sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire du littoral a été signée en 2023.

Dans la continuité d'études menées par le Conservatoire du littoral entre 2013 et 2022, le Conservatoire a identifié 16km de sentier potentiel à aménager sur les communes de Trois-Bassins et de Saint-Leu ; 97% de ce linéaire étant sous maîtrise foncière publique (Région, Département, Conservatoire du littoral). En 2024-2025, le Conservatoire du littoral a mené des actions de maîtrise foncière auprès des autres propriétaires publics (demandes de transfert de propriété, en attente de réponses pour certaines portions, ou de délibérations) et privés. Il a également établi le programme de travaux d'aménagement à lancer en vue du recrutement d'une maîtrise d'œuvre, mené les échanges avec les différentes parties prenantes de l'opération et établi le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Dernier trimestre 2025 : Consultation pour le recrutement du groupement de maîtrise d'œuvre ;
- 1er semestre 2026 : finalisation des aspects de maîtrise foncière publique totale du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral ; dépôt des demandes de financements FEDER 2021-2027 ;
- 2026 : Études de maîtrise d'œuvre ;
- 2027 à 2029 : Réalisation des travaux d'aménagement, selon le phasage travaux qui sera retenu.

II/Présentation du programme de travaux

L'objectif du projet Sentier Littoral Ouest est d'aménager le littoral ouest et son paysage en préservant ses qualités, en valorisant son identité et en facilitant son accessibilité au grand public.

Les grandes lignes du programme, constitués d'aménagements légers et réversibles s'inscrivant dans le respect des milieux naturels et paysages traversés, sont déclinées comme suit :

- **conforter l'emprise du sentier** sur la longueur totale du linéaire soit 16km ;
- **démolir les différents éléments ponctuels** qui nuisent aux aménités paysagères des sites traversées (panneaux dégradés, fondation en béton, bâti en dur, anciens mobilier routiers, etc.) ;
- **assurer la sécurité du cheminement** par la mise en place d'aménagements intégrés à l'environnement ;
- **rendre attractif ce sentier du littoral** par la mise en place d'équipements et de mobilier insérés dans le paysage et adaptés aux usages.

Les travaux à réaliser sont de types différents :

- **Matérialiser le passage du sentier littoral et réaliser des travaux paysagers**, afin de restituer le caractère naturel des lieux et valoriser les paysages. Il s'agira de travaux de restauration écologique, d'intégration paysagère des aménagements, d'aménagement de cheminements piétons, ouverture de sentier, élagage et lutte contre les espèces exotiques et envahissantes (EEE), plantations et le suivi associé, promontoires rocheux, etc) ;
- **Mettre en place une scénographie** : Au-delà des paysages et ambiances diversifiés que l'on rencontre en cheminant sur le tracé futur, des aménagements permettant de préserver ou valoriser les marqueurs du patrimoine de l'ouest peu connus jusqu'à présent sur ce linéaire (par exemple autour de la vie industrielle lontan, les vestiges de l'ancien Chemin de Fer, les lectures et la diachronie paysagères, les coutumes religieuses, la vie artisanale et traditionnelle) ;
- **Aménager afin de faciliter la multiplicité des mobilités et assurer la sécurité des pratiques**, tout en prenant en compte l'évolution du trait de côte. L'usager peut faire face à un environnement à risque (falaise, routes, passages de ravines, etc.) où il doit se sentir en sécurité tout au long du cheminement. Des travaux consisteront par exemple à réaliser les cheminements du sentier pédestre sportif, des liaisons avec la voie verte, des passerelles, sécurisation de falaises, garde-corps, etc.) ;
- **Raccorder le sentier littoral aux pôles urbains et activités existants** : assurer la connexion aux sentiers existants, anticiper les projets à venir (le SLO est un tremplin à l'attractivité du territoire), mobilier insérés aux différents types de paysage et adaptés aux usages ;
- **Améliorer l'offre de services aux usagers** (sanitaires et restauration) : le projet SLO étant implanté aux abords de zones urbaines et balnéaires et répondant à une offre tout public, des équipements d'accueil du public et de services seront positionnés à des endroits stratégiques (portes d'entrée et de sortie du SLO) et opportun, tout en respectant la naturalité des sites et la réglementation associée : assises naturelle, modules de table, structures d'ombrage ; sanitaires ; point de restauration ; stationnements ; équipements de loisirs comme des stations pour cycles pour inciter les usagers à l'utilisation de ce mode de déplacement, en proposant un service sécurisant la pratique.
- **Assurer la gestion des aménagements** : la durabilité des aménagements dépendra de l'organisation et de la pérennité de la gestion des différents sites. Un gestionnaire est identifié et un plan d'entretien avec un estimatif des coûts de gestion devra être calculé.

III/Plan de cofinancement prévisionnel de l'opération

Les aménagements proposés par le Conservatoire du littoral répondent à de nombreux enjeux pour le Territoire de l'Ouest : développement de l'offre de mobilité douce, piédestre et cyclable de qualité ; préservation des milieux naturels lieux de pratique de loisirs et de contemplation ; valorisation du patrimoine naturel et culturel ; intégration des aménagements dans le paysage et préservation des paysages littoraux traversés ; amélioration de l'offre de services aux touristes extérieurs et locaux. Le Sentier littoral Ouest constitue un véritable atout de l'attractivité touristique du Territoire de l'Ouest, et constitue un projet répondant aux objectifs de développement d'un tourisme durable pour notre territoire. Au-delà d'un sentier, le SLO est un support au développement d'activités créatives, culturelles ou sportives, et permettra également de répartir la fréquentation du littoral sur l'ensemble du linéaire et de faire baisser la pression exercée sur les sites emblématiques.

L'ensemble de cette opération fera l'objet de plusieurs demandes de financements publics :

- Fonds européens : le POE FEDER 2021-2027 – Fiche action 4.6.1 « Aménagements et équipements touristiques publics » sera sollicitée - pour un soutien à hauteur de 3,5 M € HT (71 %) plafonné (80% maximum de taux de subvention) ;

- Subvention Fonds vert (Axe 3 – Espaces maritimes et littoraux) : un soutien d'un montant de 500 000 € TTC (10 %) a d'ores et déjà été accordé (convention de financement en cours de finalisation) ;
- Une participation financière du Territoire de l'Ouest est sollicitée à hauteur de 620 000 € TTC (13 %).
- Le Conservatoire du littoral prendra à sa charge certaines études et TVA non éligibles (FEDER), représentant un montant d'environ 297 500 € TTC (6 %).
- A noter que le Département de La Réunion a répondu négativement à la demande de co-financement du Conservatoire du littoral sur le projet.

Un portage de la maîtrise d'ouvrage par la Région Réunion sur plusieurs séquences est envisagé, pour un montant estimé à 2 M€ TTC. Cette hypothèse reste à être confirmée par la Région Réunion avant la fin de l'année avec un arbitrage des priorités en concertation avec le Conservatoire du littoral.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPERATION					
Financeur	Montant en € HT	TVA % 8,5	Montant € TTC	Nature du financement/contribution	Clé de répartition
POE FEDER 4.6.1 - UE/REGION	3 500 000	297 500	3 500 000	Etudes et travaux (hors TVA)	71%
FV AXE 3 - ETAT	457 500	42 500	500 000	Etudes et travaux + part TVA (Etat)	10%
TERRITOIRE DE L'OUEST	567 300	52 700	620 000	Etudes et travaux + part TVA (TO)	13%
CDL	-	-	297 500	Etudes complémentaires et TVA (MOA CDL)	6%
TOTAL en €	€ 4 524 800	€ 392 700	€ 4 917 500		100,00%

D'un montant global estimé à 620 000€ TTC, la participation financière du Territoire de l'Ouest est envisagée sous différentes formes :

- D'une part une contribution dans le cadre du plan d'action de la GEMAPI : dans le cadre des travaux de restauration écologique du SLO, les interventions prévues sur la Ravine des Trois-Bassins correspondent aux objectifs poursuivis et action prioritaire identifiée dans le cadre de la GEMAPI, notamment la contribution au bon état écologique des masses d'eau et des écosystèmes. Les travaux envisagés dans cette ravine sont les suivants : la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes sur les bassins versants, remplacement de la végétation exotique des berges, aujourd'hui fortement envahies par le "Zépinar" (*Prosopis juliflora*), par des espèces indigènes typiques de la ripisylve. Par ces travaux de restauration, il s'agira également d'améliorer la continuité hydraulique des ravines à traverser par le sentier. Dans cette perspective, une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Territoire de l'Ouest (direction de l'eau) et le Conservatoire du littoral est envisagée. Les modalités seront précisées ultérieurement, une fois les études de maîtrise d'œuvre réalisées et l'estimation précise des travaux et coûts associés.
- D'autre part une participation financière sous forme de subvention au titre de la compétence tourisme et aménagement du Sentier littoral Ouest du Territoire de l'Ouest – dont le montant sera déterminé en fonction du montant des travaux liés à la GEMAPI.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 27/11/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 18/11/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 13/11/2025.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
 Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 974-249740101-20251212-2025_160_BC_29-DE



- APPROUVER le plan de cofinancement prévisionnel de l'opération « Sentier Littoral Ouest » proposé ci-dessus ;**
- S'ENGAGER à prendre en charge la part de cofinancement du Territoire de l'Ouest à hauteur de 620.000€ TTC (soit 13 % du budget global)**
- AUTORISER le Président ou toute personne habilitée à signer tous les actes nécessaires à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président